

# Enquête publique unique du 7 juillet au 8 août 2025



**Objets de l'enquête :** demande d'autorisation environnementale, demande de permis de construire, demande de déclaration d'utilité publique.



Retrouvez le dossier d'enquête et toutes les modalités de participation à l'enquête publique en mairie de Gravelines, Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa et Craywick via ce QR Code ou sur le site :

[www.registre-numerique.fr/neomat-cam](http://www.registre-numerique.fr/neomat-cam)

# Le projet Neomat en bref

Le développement de la mobilité électrique s'est traduit par l'annonce puis la concrétisation de plusieurs projets de *gigafactories* de batteries pour véhicules électriques en France, en particulier dans la région des Hauts-de-France. Le projet Neomat, pour « Nouveaux Matériaux », vise à accompagner le développement de cette nouvelle filière industrielle. Ce projet intégré comprend deux usines de fabrication de matériaux pour batteries et une usine de recyclage.

Neomat est situé sur un terrain alloué par le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD), sur les communes de Gravelines et de Loon-Plage, à proximité du Quai à Pondéreux Ouest (QPO). Il comprend :

1. une usine de production de Précurseurs de matériaux actifs de cathode (PCAM) ;
2. une usine de production de Matériaux actifs de cathode (CAM) ;
3. une usine de recyclage des rebuts de production des usines de PCAM et CAM, des *gigafactories* ainsi que des batteries en fin de vie ;
4. des activités de Recherche et Développement sur les PCAM et CAM, avec des centres de R&D associés ;
5. un centre administratif commun aux trois usines.

## NEOMAT CAM, LA PREMIÈRE BRIQUE DU PROJET D'ENSEMBLE

La construction des différentes usines de Neomat a été phasée dans le temps selon les besoins du marché et les attentes des clients. La demande la plus urgente des *gigafactories* européennes, dans le démarrage de leur production, porte sur les matériaux actifs de cathode, composants essentiels et à haute valeur ajoutée dans la production de batteries. Orano et XTC New Energy cherchent ainsi à mettre en œuvre au plus tôt une production européenne de CAM.

Ainsi, la première tranche de l'usine Neomat CAM est la première du projet d'ensemble à faire l'objet de demandes d'autorisation.

Pour en savoir plus sur Neomat CAM, voir les pièces 1.1 – Note de présentation non technique du projet et 2.1 – Notice descriptive

## UN PROJET PARTENARIAL, AU CROISEMENT DES COMPÉTENCES DE DEUX ENTREPRISES

Neomat est mené par deux maîtres d'ouvrage :

- > **XTC New Energy** est un groupe chinois, acteur majeur sur son marché dans la fourniture de matériaux pour les véhicules électriques. Avec 30 ans d'expérience en R&D, production et ingénierie dans le domaine des matériaux de cathode pour les batteries lithium-ion, le groupe possède 2 centres de R&D, 8 sites de production, 9 branches et filiales avec près de 5 000 employés dans le monde entier ;
- > **Orano**, groupe français, leader mondial dans le cycle du combustible nucléaire, dispose d'une expertise dans la chimie des matériaux et le recyclage des métaux issus de son savoir-faire minier. Dans le cadre de la diversification de ses activités et par la création d'Orano Batteries, le groupe développe de nouvelles activités dans l'amont et l'aval de la chaîne de la valeur de la batterie. Le groupe compte 17 500 salariés dans le monde.

Les deux entreprises ont officialisé leur partenariat sur le projet par la création de deux co-entreprises, ou joint-ventures, Neomat CAM et Neomat PCAM, le 9 décembre 2024.

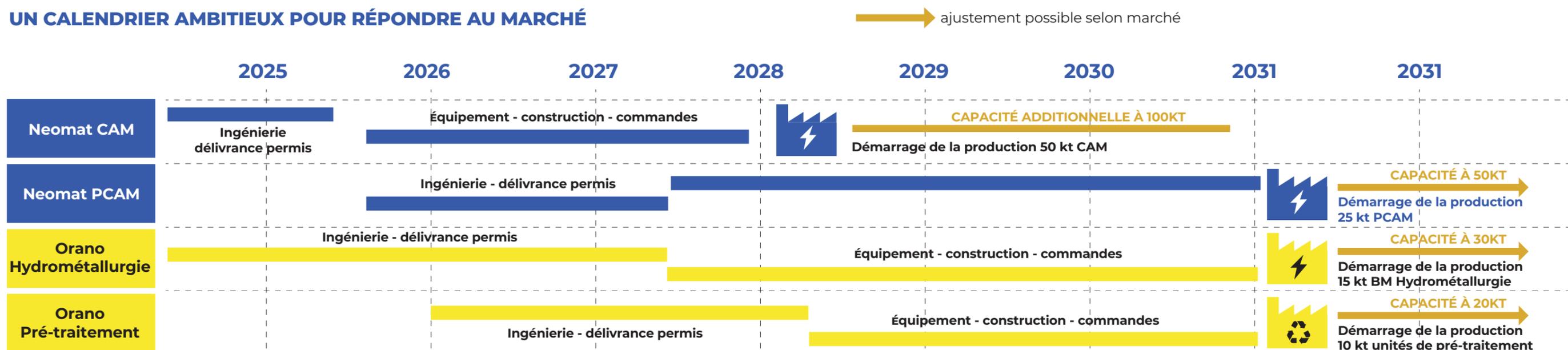
## LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure le raccordement électrique de Neomat depuis le poste de Flandre Maritime, en construction sur la commune de Saint-Georges-sur-l'Aa.

Ce raccordement électrique, d'une tension de 225 kV, sera souterrain sur la totalité de son tracé de 5,5 kilomètres. Ce dernier a été défini afin d'éviter les zones à enjeu du point de vue environnemental. Le tracé privilégie les couloirs techniques du GPMD et les passages sous voiries ou dans leurs accotements.

Pour en savoir plus sur le raccordement électrique, voir la pièce 3.1 – Mémoire descriptif du raccordement électrique

## UN CALENDRIER AMBITIEUX POUR RÉPONDRE AU MARCHÉ



# Les enjeux environnementaux de Neomat CAM et de ses composantes

Neomat CAM s'implante sur une partie du terrain « Quai à Pondéreux Ouest » (QPO). S'agissant d'une Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), une étude d'impact a été réalisée afin d'apprécier les incidences notables potentielles de Neomat CAM et de ses composantes sur l'environnement. Cette étude, dont le contenu est déterminé par le code de l'environnement, présente l'état initial du terrain et de ses abords. Elle décrit ensuite le projet et les solutions de substitution étudiées et écartées. Enfin, elle identifie les incidences négatives notables du projet sur l'environnement (ressource en eau, nuisances, émissions de gaz à effet de serre, urbanisation, faune et flore, etc.) et les mesures associées pour éviter, réduire ou compenser ces incidences. L'ensemble du projet est pris en compte dans cette étude d'impact, avec un niveau de détail variable selon l'avancée des différentes composantes du projet.



**L'étude d'impact constitue la partie du dossier d'enquête publique.** Pour avoir une vision synthétique de son contenu, le lecteur peut consulter le **résumé non technique (pièce 4.1)**. Les éléments qui suivent reprennent les principaux enjeux environnementaux.

## LA FAUNE ET LA FLORE DANS UN ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Le site d'implantation du projet a fait l'objet d'une étude initiale faune-flore sur les quatre saisons, afin d'identifier les espèces animales et végétales qui se seraient développées sur la friche industrielle. Cet inventaire a permis d'identifier plusieurs espèces, dont 3 espèces protégées : le Crapaud calamite, la Gnaphale jaunâtre et l'Ophrys abeille. (photographies de gauche à droite).

Les maîtres d'ouvrage ont mis en place une démarche environnementale pour éviter autant que possible les impacts environnementaux, réduire les impacts par différentes mesures et, *in fine*, compenser les impacts résiduels. Ces mesures sont détaillées dans l'étude d'impact. Par ailleurs, au regard des impacts potentiels sur des espèces protégées, Neomat CAM fait l'objet d'une **demande de dérogation au titre des espèces protégées, présentée en partie 1.4** du dossier d'enquête publique.

## LA GESTION DE L'EAU ET DES REJETS DU SITE

L'eau est nécessaire au refroidissement de l'usine Neomat CAM, et en particulier de ses fours. Afin de préserver la ressource en eau, Orano et XTC New Energy ont conduit un travail d'optimisation des consommations depuis le lancement du projet, réduites de 950 000 m<sup>3</sup>/an à 420 000 m<sup>3</sup>/an. La réutilisation d'eaux pluviales pourrait, selon la pluviométrie, permettre d'économiser entre 15 et 20 % supplémentaires.

Les rejets seront gérés séparément selon leur nature. Les **eaux usées domestiques** seront traitées par une station d'épuration intégrée au site. Les **eaux usées industrielles** (issues du procédé de fabrication et des systèmes de refroidissement) seront traitées avant rejet dans l'environnement, en respectant les valeurs réglementaires. Les **eaux pluviales** seront collectées par un bassin de récupération, permettant leur réutilisation pour le refroidissement, et, en cas de trop-plein, par un bassin d'orage avec pré-traitement avant rejet à l'environnement.

## LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET LE CLASSEMENT SEVESO

Le site Neomat CAM sera classé SEVESO seuil haut. Le classement Seveso est un classement supplémentaire pour certaines ICPE qui stockent et/ou utilisent des substances dangereuses. Il induit un renforcement des dispositifs de sécurité et de sûreté des installations concernées et avoisinantes par « effet domino », ainsi que de protection des populations ; les obligations et les contrôles étant en effet plus stricts dans ce cadre. Les exigences sont accrues pour la conception des installations et l'exploitation au quotidien. L'étude de dangers, qui examine tous les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur site, doit être actualisée régulièrement, et avec elle les mesures de prévention des risques.

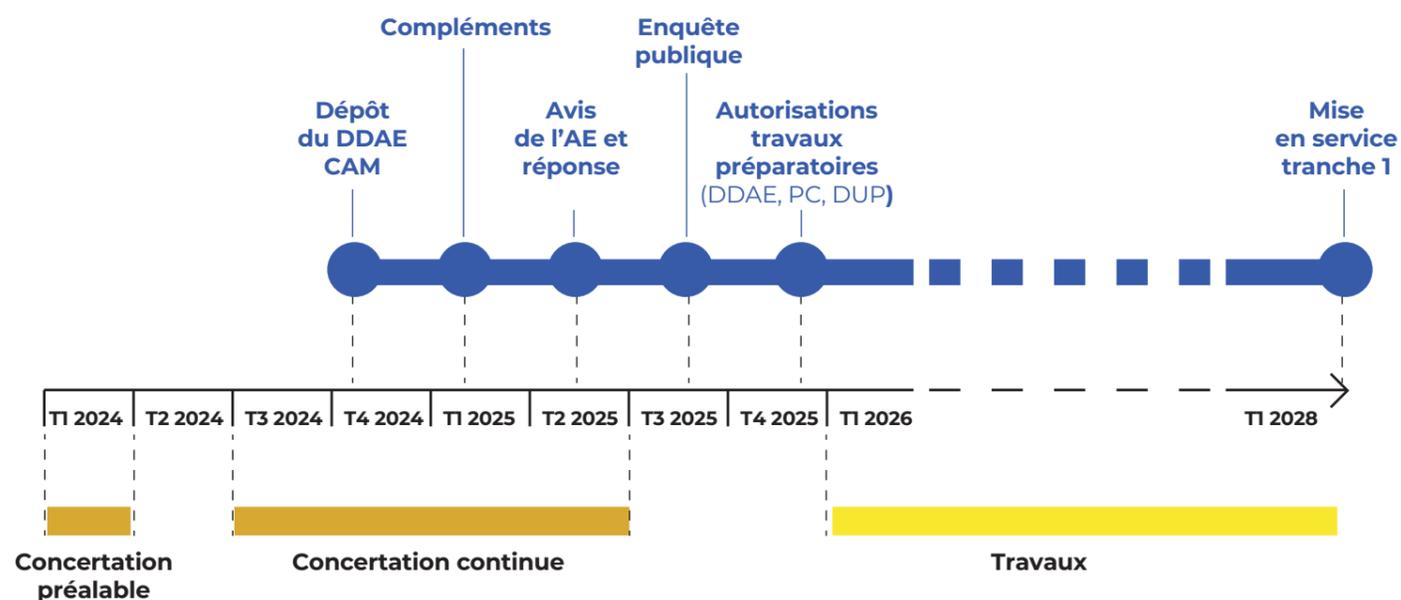
Les installations classées SEVESO font par ailleurs l'objet d'un suivi renforcé de la police des installations classées et une Commission de suivi de site (CSS) supervise ce suivi. Les installations ne sont pas susceptibles d'être à l'origine d'un effet domino sur les installations externes (dont la centrale nucléaire de Gravelines, les terrains environnants susceptibles d'accueillir les futurs réacteurs EPR et les sites industriels SEVESO seuil haut voisins).

# Le calendrier et l'enquête publique

## CALENDRIER DE NEOMAT CAM

Le projet Neomat dans son ensemble a fait l'objet de plusieurs étapes de participation du public en amont de la présente enquête publique. Une concertation préalable s'est ainsi déroulée du 5 février au 31 mars 2024, sous l'égide de trois garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle a été suivie de huit mois de concertation continue, parallèlement à la finalisation des études et du dépôt des dossiers réglementaires, pour compléter ou préciser des éléments présentés en concertation préalable. L'enquête publique vient conclure ces étapes de participation.

Après l'enquête publique, et sous réserve de l'obtention des autorisations administratives, les travaux préparatoires pourraient débuter à l'automne 2025 avec la préparation des terrains, le déplacement des espèces protégées et l'installation de la base vie du chantier. Les travaux de construction débuteraient ensuite fin d'année 2025 pour plus de deux ans, afin de mettre en service la première tranche de l'usine CAM dès le premier trimestre 2028.



**DDAE** : Demande d'autorisation environnementale  
**AE** : Autorité environnementale  
**PC** : Permis de construire  
**DUP** : Déclaration d'utilité publique

## POURQUOI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique de Neomat CAM concerne trois demandes :

- > la Demande d'autorisation environnementale (DAE) de l'usine CAM et de la plateforme commune ;
- > la demande de Permis de construire (PC) associée ;
- > la demande de Déclaration d'utilité publique (DUP) du raccordement électrique.

Le dossier d'enquête publique comprend ainsi les pièces requises pour ces trois demandes.

**Pour en savoir plus** sur le contenu du dossier d'enquête publique, **voir la pièce 0.1 – Sommaire détaillé.**

Ces trois autorisations font l'objet d'une enquête publique, en application des articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement. Cette enquête est menée sous l'égide d'un commissaire enquêteur indépendant nommé par le Tribunal administratif de Lille.

## LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE

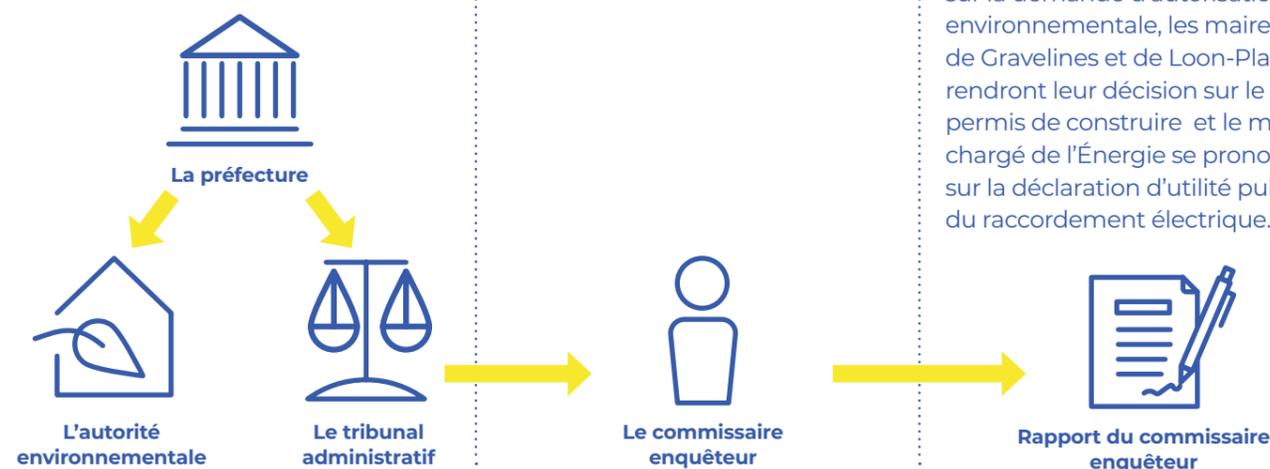
La préfecture vérifie que le dossier d'enquête publique est complet. Elle saisit ensuite le Tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur. L'enquête publique est organisée par la préfecture, en lien avec le commissaire enquêteur et les maîtres d'ouvrage.

### PENDANT L'ENQUÊTE

Le commissaire enquêteur est chargé de veiller au bon déroulement de l'enquête publique et à la bonne information du public ; il recueille également les observations du public. Les participants (citoyens et acteurs du territoire) donnent leur avis et font part de leurs remarques sur le projet.

### APRÈS L'ENQUÊTE

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur élaborera un rapport sur le déroulement de la procédure et donnera ses conclusions motivées sur les demandes d'autorisations sollicitées par Orano, XTC New Energy et RTE. Sur la base de ces éléments, ainsi que des autres avis rendus, le préfet du Nord se prononcera sur la demande d'autorisation environnementale, les maires de Gravelines et de Loon-Plage rendront leur décision sur le permis de construire et le ministre chargé de l'Énergie se prononcera sur la déclaration d'utilité publique du raccordement électrique.



# Participer à l'enquête publique

L'enquête publique relative au projet Neomat CAM se tient du **7 juillet au 8 août 2025**. Cette procédure d'information et de participation du public est placée sous l'égide de Madame Jocelyne Maheiro, commissaire enquêteur indépendant.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut consulter le dossier détaillé et faire part de ses observations dans les mairies concernées (Gravelines,

Loon-Plage, Saint-Georges-sur-l'Aa et Craywick) ou en ligne. Il peut également rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences.

## RENCONTREZ LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### Mairie de GRAVELINES

Place Albert-Denvers  
Rue des Clarisses  
(ouverture de l'enquête publique)

**Lundi 7 juillet 2025**

De 8h30 à 12h00

### Mairie de LOON-PLAGE

27 place de la République

**Mercredi 16 juillet 2025**

De 14h00 à 17h00

### Mairie de CRAYWICK

284 rue de l'Aven

**Mardi 22 juillet 2025**

De 08h30 à 11h30

### Mairie de GRAVELINES

**Samedi 26 juillet 2025**

De 09h00 à 12h00

### Mairie de LOON-PLAGE

**Lundi 4 août 2025**

De 08h30 à 12h00

### Mairie de SAINT-GEORGES SUR-L'AA

123 rue Raymond-Verva

**Mardi 29 juillet 2025**

De 09h30 à 11h30

### Mairie de GRAVELINES

(clôture de l'enquête publique)

**Vendredi 8 août 2025**

De 13h30 à 17h00

## VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TRANSMETTRE VOS OBSERVATIONS



**Par voie électronique** sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://www.registre-numerique.fr/neomat-cam>

**Par courrier électronique** : [neomat-cam@mail.registre-numerique.fr](mailto:neomat-cam@mail.registre-numerique.fr) (en précisant dans le sujet : enquête publique NEOMAT CAM et RTE) ;



**Exceptionnellement, de façon orale au commissaire enquêteur** pendant ses permanences ;

**Par voie postale**, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, en mairie de GRAVELINES, place Albert-Denvers, rue des Clarisses (siège de l'enquête), jusqu'à la date de clôture de l'enquête (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique NEOMAT CAM et RTE).

